Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

Pour donner suite à la demande de dérogation mineure à la propriété sise au 34 rue Lemonde, afin de permettre une pente de toit inférieure à celle prescrite par l'article 19.1 du règlement de zonage 86-97 et ce uniquement pour les toits, actuellement plat, des appentis avant et arrière du bâtiment principal.

L'AVIS est donné par la soussignée, France Desjardins, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire que la demande de dérogation mineure sera prise en considération par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 4 avril 2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil à ce sujet pourra se présenter le **4 avril 2023,** à **19 heures,** à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 28e jour du mois de février 2023.

France Desjardins, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière